

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28 MARS 2023

ID : 033-213304470-20230321-032_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 032/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 18

OBJET :

FDAEC 2023

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 14 mars 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Vu la délibération n°010-2023 du 21 février 2023 sollicitant le FDAEC 2023 à hauteur de 1 521€ pour le financement, dans le cadre de la sécurisation de l'établissement scolaire Jacques Chastenet, l'acquisition de balises-sirènes (PPMS) ;

Vu la délibération n°014-2023 di 21 février 2023 sollicitant le FDAEC 2023 à hauteur de 12 639.13€ dans le cadre de la mise en place d'un récupérateur d'eau au stade de football ;

Considérant la notification d'attribution du FDAEC 2023 à hauteur de 20 423€ ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés : 18 Votes – 18 Pour :

⇒ Sollicite une aide financière de 6 263€ au titre du FDAEC 2023 pour le financement de diverses acquisitions de matériels et mobiliers pour une dépense globale de : 19 217€.

(Pupitre – 616€ ; Tondeuse – 425€ ; Remorque – 1 767€ ; Panneaux d'informations – 7 679€ - Jardinières et barrières de ville – 8 730€)

⇒ Dit que le solde des dépenses sera pris en charge par autofinancement.

⇒ Demande à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents à cette question.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert